

Résultats de l'enquête insertion 2016 sur les diplômés 2015

Secteur sanitaire

Réunion de présentation du 2 février 2017

En annexe 1, liste d'émargement des participants ;

En introduction de la réunion, il est rappelé que l'enquête insertion est menée depuis 4 ans. Depuis 2015, elle concerne uniquement les élèves ou étudiants **diplômés**. Elle va se poursuivre en 2017 et s'étendre au territoire rhônalpin pour les formations conduisant aux métiers de la rééducation. Ce compte-rendu vient en complément de la présentation PowerPoint jointe. Il a pour objectif d'apporter quelques précisions au document présenté et de faire la synthèse des échanges.

1- L'emploi stable

Taux d'emploi stable au sein de la fonction publique hospitalière : l'enquête est réalisée 12 mois après l'obtention du diplôme et cette durée n'est souvent pas suffisante pour proposer une stagiarisation. Ainsi, certains professionnels, bien qu'en CDD, sont en fait sur des postes pérennes. Les délais pour une stagiarisation varient en fonction des métiers et des établissements. Certains professionnels peuvent attendre plusieurs années avant une mise en stage.

2- La mobilité des diplômés

Pour 3 métiers, la part des personnes en emploi en Auvergne est inférieure à celle des Auvergnats parmi les formés : ergothérapeutes, orthoptistes et sages-femmes. Les directeurs des établissements de formation tiennent à souligner que l'enquête insertion est réalisée 1 an après l'obtention du diplôme. Il serait intéressant de réaliser une enquête après quelques années d'exercice professionnel. Les résultats tendraient peut être à montrer qu'il y a un retour de ces mêmes personnes en Auvergne.

3- Complément d'informations relatif à certains métiers

3.1 Les aides-soignants

Insertion des personnes en formation partielle :

- Taux d'insertion de 95% vs 92% pour les parcours complets ;
- Correspondance emploi/formation de 88% vs 99% pour les parcours complets ;
- Etablissements employeurs :
 - o centres hospitaliers = 34% vs 46% pour les parcours complets ;
 - o EHPAD = 51% vs 35% pour les parcours complets ;
- Emploi stable : 35% vs 41% pour les parcours complets ;

- Situation avant l'entrée en formation : actif occupé pour 59% vs 47% pour les parcours complets ;
- Niveau d'études : 77% CAP-BEP vs 32% pour les parcours complets ;
- Age moyen 36 ans vs 30 ans pour les parcours complets.

Concernant les parcours partiels, les directeurs des IFAS signalent la difficulté rencontrée par les candidats pour fournir les attestations employeurs demandées dans le dossier d'inscription pour intégrer ce type de parcours.

La difficulté de validation du diplôme dans le cadre de la V.A.E. est également soulignée.

Informations complémentaires issues de la cartographie des métiers de la FPH en Auvergne (ANFH 2016) :

- métier en 1^{ère} position dans le top 10 des métiers de la FPH en Auvergne : 26,5% des agents de la FPH ;
- **métier sur représenté en Auvergne** (44,4% des personnels soignants / 38,7% au niveau national). Ce phénomène est lié à la prédominance de l'activité médico-sociale (111 entités juridiques dont près de 2/3 sont des EHPAD).
- **métier pour lequel il y a 9% de faisant fonction (même taux qu'au niveau national)**, ce taux est manifestement sous estimé dans les déclarations (présence d'ASH soins dans les services des EHPAD qui ne sont pas tous assimilés à des FF dans la mesure où ils peuvent être amenés à assurer des fonctions d'AS ponctuellement, en cas de sous-effectif) ;
- **métier en tension pour les employeurs de la FPH**. Cette problématique est moins marquée pour le secteur privé.

Diminution du nombre de candidats au concours d'entrée en formation d'aide-soignant :

Cette diminution est constatée au niveau national. Des études sont en cours afin de mesurer cette baisse. A ce jour, il n'y a pas de véritable explication. Arguments avancés :

- *déception par rapport au métier*
- *conditions de travail qui peuvent être difficiles ;*
- *évolution de la société => les motivations ne sont plus les mêmes qu'auparavant.*

Un bilan des taux de pression à l'entrée en formation sur les 4 dernières années a été réalisé par la Région à partir des remontées des IFAS Auvergne. Ce document démontre une baisse effective du nombre de candidats pour les entrées en formation en 2016. Tendances qui se confirment pour les rentrées de 2017 :

Evolution du taux de pression moyen à l'entrée :

| 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|------|------|------|------|
| 4,1 | 4 | 3,5 | 3 |

Un tableau de synthèse est joint en annexe 2.

3.2 Les infirmiers

Niveau d'études avant l'entrée en formation :

- les 3 bacs les plus représentés sont les bacs ST2S/S et ES ;
- très peu de bacs pros accèdent à cette formation ;
- les personnes qui n'ont aucun diplôme et qui ne sont pas aide-soignant sont soumis à une pré-sélection. En Auvergne, cette situation reste à la marge.

Stabilité de l'emploi :

Au-delà des délais de mise en stage, les jeunes diplômés peuvent être amenés à changer d'emploi en début de carrière afin de multiplier les expériences.

Etablissements employeurs :

Recul des établissements hospitaliers au profit des EHPAD et des autres établissements à caractère sanitaire. Toutefois, il y a toujours des besoins en EHPAD. Ce type de structure n'est pas le 1^{er} choix des jeunes diplômés. Il y a une nette préférence pour les services nécessitant des soins techniques.

Informations complémentaires issues de la cartographie des métiers de la FPH en Auvergne (ANFH 2016) :

- *métier en 2^{ème} position dans le top 10 des métiers de la FPH en Auvergne : 20,1% des agents de la FPH ;*
- ***métier en tension pour les employeurs de la FPH*** ⇒ *problème de recrutement lié à la spécialité proposée et à la mobilité géographique. Concernant le secteur privé, la formation reste prioritaire mais on note toutefois une tension moins forte qu'il y a 5 ans.*

3.3 Les infirmiers anesthésistes

Il y a des difficultés pour atteindre le quota de places en formation depuis 4 à 5 ans. Ce problème n'est pas lié à un manque de candidats. Il est dû au manque de financement de la formation = reports de formation. Certains étudiants font le choix, mais cela reste à la marge, d'autofinancer leur formation.

Demande pour l'enquête insertion 2017 : concernant les employeurs, distinguer les établissements privés et publics.

3.4 Les infirmiers de bloc opératoire

Petit effectif de personnes formées. Toutefois, du fait de l'évolution de la réglementation, le nombre de formés va augmenter. Dernière promotion : 13 étudiants. Formation prioritaire pour le CHU.

3.5 Les ambulanciers

Synthèse globale suivi de l'insertion des ambulanciers diplômés entre 2012 et 2014

- métier qui apparaît toujours comme très intéressant, enrichissant ;
- métier pour lequel il n'y a aucune difficulté d'insertion mais quelques difficultés pour trouver des postes pérennes (entre 2013 et 2015, 8 personnes ont changé d'entreprise pour ce motif sur 40 diplômés en emploi, soit 20%) ;
- les ambulanciers ne sont pas déçus par leur métier, mais la plupart d'entre eux soulignent :
 - o des conditions de travail difficiles : amplitudes horaires très larges, plannings qui peuvent être modifiés plus ou moins régulièrement selon les sociétés d'ambulances, rémunération peu élevée en regard du nombre d'heures effectuées ;
 - o le manque de reconnaissance ;
 - o le manque d'évolution professionnelle.

Ces éléments expliquent le changement de métier de certains diplômés :

- concernant les diplômés 2012, sur les 26 personnes interrogées en 2016, 4 n'exercent pas ou plus en qualité d'ambulancier, 1 personne est de nouveau en formation (19%).
- concernant les diplômés 2013, sur les 13 personnes interrogées en 2016, 3 n'exercent pas ou plus en qualité d'ambulancier (23%).
- concernant les diplômés 2014, sur les 11 personnes interrogées en 2016, 2 n'exercent pas ou plus en qualité d'ambulancier (18%).

Turn over : sur 40 ambulanciers en exercice, 17 ont changé d'entreprise (42,5%). Les motifs invoqués sont les suivants :

- mauvaises conditions de travail (non respect de la convention collective) ;
- recherche d'un poste pérenne (CDI) ⇒ sur ce point, il semble que la situation des diplômés de 2015 tende à s'améliorer (taux d'emploi stable = 76%).

3.6 Les manipulateurs en électroradiologie médicale

L'insertion :

Le taux d'insertion de 78% s'explique dans la mesure où les personnes qui ne sont pas en emploi sont **toutes** de nouveau en formation. Elles suivent des masters. Il est précisé que les personnes qui poursuivent leurs études obtiennent, pour la moitié d'entre elles, un

doctorat. Elles pourraient faire de la recherche clinique mais elles sont, le plus souvent, sollicitées pour occuper d'autres fonctions.

La stabilité de l'emploi :

Attention, les délais de stagiairisation peuvent atteindre 4 ans. Bien qu'en CDD, les personnes sont sur des postes pérennes.

Evolution du recrutement en formation :

A compter de 2017, le recrutement des étudiants ne se fera plus via un concours mais il interviendra via le dispositif APB (dispositif admission post-bac dédié aux futurs bacheliers). Au 2 février 2017, 136 candidats inscrits, dont 40 en vœux n°1.

3.7 Les cadres de santé

Informations complémentaires issues de la cartographie des métiers de la FPH en Auvergne (ANFH 2016) :

Les cadres représentent 1,7% des agents de la FPH en Auvergne.

C'est le métier pour lequel il y a le plus de faisant-fonction dans la FPH en Auvergne avec un taux de 25% (ce taux est de 14% au niveau national).

Ce métier est considéré comme un métier en tension.

3.8 Les masseurs-kinésithérapeutes

Prédominance de l'insertion dans le secteur libéral. Afin de pallier le manque de professionnel, il peut y avoir recours à des MK étrangers. Dans les structures, les grilles de rémunération ne sont pas suffisamment attractives.

A noter : du fait de la réforme des études, il n'y aura pas de sortie de diplômés en 2018.

3.9 Les Sages-femmes

30% des sages-femmes en France exercent en libéral. C'est un secteur en plein développement. Limite de l'enquête insertion : situation des diplômés à 1 an. Les jeunes diplômés attendent un peu plus longtemps avant de s'orienter vers le libéral. Certaines personnes exercent pour partie en établissement hospitalier et pour partie en secteur libéral.

Pour l'enquête insertion 2017 :

- Poser la question de l'exercice mixte (établissement hospitalier/secteur libéral par exemple) ;
- Concernant la situation pendant la formation : intégrer des notions de gratification et le statut d'agent public.

A noter : concernant la résidence des étudiantes avant l'entrée en formation, les possibilités d'inscription dépendent du lieu d'obtention du bac. Il est donc normal que 97% des étudiantes soient des résidentes puy-dômoises.

Sur la stabilité en emploi : les délais de stagiairisation expliquent, comme d'autres métiers de la FPH, le faible taux de stabilité dans l'emploi.

Au printemps 2017, les résultats d'une enquête sur la situation des diplômés des 5 dernières années en Auvergne-Rhône-Alpes, réalisée conjointement par l'ARS et l'Ordre des Sages-femmes, devraient être connus.